Province de Luxembourg
Arrondissement de Bastogne

Commune de
GOUVY

Maison communale - Bovigny 59 – 6671 GOUVY
Tél. : 080/29 29 25 – 080/29 29 36 – fax : 080/29 29 39
e-mail : urbanisme@gouvy.be

Annexe X.

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatifs au permis d'environnement.

Concerne les **plans modificatifs** relatifs à la demande de permis de WattElse SRL dont les bureaux sont établis Rue du Jauviat 20 - 5530 Yvoir, en vue d'obtenir le permis unique pour **la construction et l'exploitation d'un parc de 9 éoliennes d'une puissance nominale maximale de 6 MW.** Ce projet comprend 9 éoliennes d'une puissance nominale maximale de 6 MW, une cabine de tête comprenant un local de stockage d'énergie, un transformateur, l'aménagement d'aires de manutention, de chemins d'accès et la pose de câbles sur le territoire communal de Gouvy dont le numéro de dossier 10013113, de classe 1 nécessitant une étude d'incidence sur l'environnement. Le projet nécessite l'intervention du Fonctionnaire délégué sur des écarts ou des dérogations prévus aux articles D.IV.5 à D.IV.13 au CoDT, en ce qui concerne la conformité au plan de secteur – PdS. La nature des écarts ou des dérogations sollicités est la suivante : dérogations à la zone forestière (cf. justification reprise au chapitre 2.5 de l'EIE).
Art. R.II.21-1 et R.II.37-2 : la dérogation semble s'appliquer pour les éoliennes n° 5 à 10, situées à plus de 750m de la ligne de chemin de fer.
L'enquête se déroule suite à la production, par le demandeur, de plans modificatifs et d'un complément corollaire d'étude d'incidences ainsi que la raison de la modification des plans.
Situation : 6671 Gouvy sur les parcelles cadastrées 3e division, section B, 1592G, 1593G, 1586W2, section D, n° 1860C3, 2037G, 2062D, 2039B, 2157W, 2158C, section E, n° 2145/17G, 2145/17F, 2219R.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 29/12/2023 jusqu'au 01/02/2024. Cependant l'enquête publique sera suspendue entre le 24/12/2023 et le 01/01/2024 inclus et reprendra à partir du 2 janvier 2024.

Communes	*Date de L'affichage de la demande*	*Date de l'ouverture de l'enquête*	*Date de Suspension de l'enquête*	*Heures d'ouverture durant la période d'enquête publique*	*Lieu, date et heure de clôture de l'enquête*	*Les observations écrites peuvent être adressées à*
Gouvy	*20-12-2023*	*29-12-2023*	*Du 24/12/2023 au 1/01/2024 inclus*	*Du lundi au vendredi de 8h à 12h30* *Le mercredi également de 13h30 à 16h* ***Ou sur rendez-vous.***	*Service Urbanisme* *Bovigny, 59* *6671 Gouvy* ***01/02/2024 à 11h***	*Administration communale* *Service Urbanisme* *Bovigny, 59* *6671 Gouvy*
Vielsalm	*20-12-2023*	*29-12-2023*	*Du 24/12/2023 au 1/01/2024 inclus*	*Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h* ***Ou sur rendez-vous.***	*Service Urbanisme* *Rue de l'Hôtel de Ville, 5* *6690 Vielsalm* ***01/02/2024 à 11h***	*Administration communale* *Service Urbanisme* *Rue de l'Hôtel de Ville, 5* *6690 Vielsalm*
Burg-Reuland	*20-12-2023*	*29-12-2023*	*Du 24/12/2023 au 1/01/2024 inclus*	*Du lundi au vendredi de 9h à 12h et mardi et jeudi de 13h à 15h* ***Ou sur rendez-vous.***	*Service Urbanisme* *Thommen 64,* *4790 Burg-Reuland* ***01/02/2024 à 11h***	*Administration communale* *Service Urbanisme* *Thommen 64,* *4790 Burg-Reuland*

La bourgmestre de Gouvy porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier, accompagné d'**une étude d'incidences sur l'environnement et son complément**, peut être consulté à l'administration communale à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête aux heures de bureau mentionnées ci-dessus ET sur rendez-vous auprès de le/la Conseiller(ère) en Aménagement du Territoire /Environnement/Employé(e) Communal(e).

Tout intéressé peut formuler ses observations et réclamations écrites ou orales auprès de l'administration communale qui les recueillera dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le/la Conseill(er)ère en Aménagement du Territoire ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet ou prendre rendez-vous auprès :

- du demandeur : WattElse SRL – Rue du Jauviat 20, 5530 Yvoir (083 67 71 95) info@wattelse.be ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement: Sertius SA – Avenue Alexander Fleming 12, 1348 Louvain-La-Neuve (010 23 79 33) ;
- du service urbanisme la Commune de Gouvy: tél. : 080 29 29 25/ 080 29 29 36 - urbanisme@gouvy.be
- du service urbanisme la Commune Vielsalm: tél. : 080 29 28 13 – annick.dethier@vielsalm.be
- du service urbanisme la Commune Burg-Reuland : tél : 080 39 99 90 - michael.mettlen@burg-reuland.be
- du Fonctionnaire Technique, Avenue Reine Astrid 39, 5000 Namur (tel : 081 71 53 00)
- du Fonctionnaire Délégué, Place Didier 45, 6700 Arlon (tel : 063 58 91 11)

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique sont le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

A GOUVY, le 20/12/2023

Par le collège,

La Directrice générale,
Delphine NEVE

La Bourgmestre,
Véronique LEONARD